

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

Décembre 2003



Déposé également le 8 décembre 2003 à Longueuil lors d'une audience publique de consultation sur le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM).

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

SOMMAIRE

1. Préambule
2. La mise en situation
3. Le projet : collecte sélective résidentielle des textiles
4. Le moyen : Textile-O-Sac®
5. Les partenaires impliqués
6. L'organisation de la collecte sélective résidentielle des textiles
7. Les résultats escomptés
8. L'échéancier de réalisation
9. Les investissements requis
10. Les retombées

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 1

PRÉAMBULE

Il y a quelques mois, le ministère de l'Environnement du Québec déposait un important plan de gestion des matières résiduelles prévoyant les actions à poser dans le domaine environnemental au Québec pour les années 1998-2008. Ce plan de gestion des matières résiduelles prévoit favoriser la récupération des matières recyclables plutôt que leur enfouissement. L'objectif du gouvernement du Québec à cet effet est de récupérer 65% du volume des matières recyclables d'ici l'année 2008 par diverses interventions dans ce domaine, notamment l'implication des municipalités de la province. Une annexe est consacrée à la matière textile et fixe l'objectif de récupération pour 2008 à 50% du volume des textiles présentement enfouis.

Actuellement, chaque québécois rejette à l'enfouissement un volume de 21 kg de matière textile par année pour un total de 166 000 tonnes métriques de textile annuellement qui prennent le chemin de nos sites d'enfouissement. L'objectif gouvernemental à ce sujet est de récupérer 80 000 tonnes métriques de textile d'ici l'an 2008 afin de pouvoir valoriser cette matière et qu'elle puisse servir de levier économique pour les entreprises d'économie sociale.

Il est à noter que l'industrie du textile usagé est bien implantée aux États-Unis depuis plus de 35 ans et représente une industrie de \$700 millions US par année permettant la création d'emplois pour plus de 17 000 personnes.

Depuis l'implantation des collectes sélectives résidentielles des textiles aux États-Unis – soit depuis 10 ans – ceux-ci ont réussi à intercepter 55% du volume des textiles post-consommation dans leur pays et revalorisent 97% des textiles récupérés pour faire du textile usagé, une industrie importante.

Au Québec, le textile est récupéré depuis plus de 100 ans, particulièrement par les organismes religieux et communautaires, pour venir en aide aux plus démunis de notre société. Plus de 2 000 organismes de distribution vestimentaire existent au Québec et ceux-ci, pour des fins humanitaires, réussissent à récupérer environ 10% du potentiel textile existant au Québec.

Il est primordial de récupérer les textiles post-consommation pour des fins humanitaires, sans pour autant négliger l'interception de cette matière pour des fins environnementales, ce qui constitue la plus grande part du volume de ceux-ci, soit près de 90% du volume.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

Une nouvelle législation se prépare au gouvernement du Québec dans le domaine environnemental afin de réformer la première loi environnementale du Québec, datant de 1989 et imposant de nouvelles règles à la fois pour l'industrie de fabrication et les municipalités dans la nécessité de responsabiliser chaque niveau d'intervention de sorte à favoriser la récupération d'une matière recyclable plutôt que son enfouissement. Cette nouvelle législation devrait voir le jour au cours de l'an 2000.

L'une de ces dispositions est la préparation d'un plan de gestion des matières résiduelles par municipalité régionale de comté favorisant la cohérence des actions dans le domaine de la récupération et incitant les municipalités dans l'implantation de multiples collectes sélectives en vue de l'atteinte de l'objectif provincial pour l'an 2008.

Le plan de gestion des matières résiduelles par région sera obligatoire à compter de 2002 et il est déjà assuré que les municipalités qui s'y préparent dès maintenant bénéficieront des retombées d'une saine planification, favorisant la responsabilisation des niveaux d'intervention dans le domaine de la récupération, incluant celle des textiles.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 2

LA MISE EN SITUATION

La Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal est l'instance légale créée par les municipalités de l'Île de Montréal et est administrée par un conseil d'administration regroupant les 29 municipalités participantes à celle-ci. Un comité exécutif issu du conseil d'administration a été formé afin de voir à la bonne marche de cette Régie. La Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal est consciente de la problématique entourant l'élimination des déchets sur l'Île de Montréal et désire favoriser la récupération des matières résiduelles, conformément au plan de gestion des matières résiduelles du ministère de l'Environnement.

Vingt-neuf municipalités sont membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal, dont la population totale est estimée à 1,7 million de personnes pour environ 660 000 unités de logement.

Le textile post-consommation de la population de l'Île de Montréal représente un volume de 38 000 tonnes métriques par année et actuellement environ 3 000 tonnes métriques sont interceptées par les organismes religieux et communautaires de l'Île pour des fins de distribution auprès des plus démunis de ce territoire. Il existe sur le territoire de l'Île de Montréal environ 500 organismes religieux et communautaires s'occupant de redistribution vestimentaire auprès des défavorisés de l'endroit.

Depuis quelques années, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal a initié un programme de récupération des textiles usagés en parallèle avec la collecte des déchets domestiques dangereux dans les municipalités participantes. En 1999, un maximum de 60 tonnes métriques de textiles ont pu être récupérées de cette manière. Ces résultats ne représentent pas 1% du volume potentiel des textiles post-consommation de l'Île de Montréal, estimé à 38 000 tonnes métriques par année. L'objectif gouvernemental étant de récupérer et de valoriser 50% du volume potentiel du territoire, c'est 19 000 tonnes métriques de textiles par année qui constitue l'objectif à atteindre d'ici l'an 2008. Il est déjà assuré que le seul moyen de pouvoir atteindre un tel objectif est l'implantation d'une collecte sélective résidentielle des textiles dans chacune des municipalités de l'Île de Montréal, sous la gouverne de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal, en partenariat avec le milieu.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 3

LE PROJET : COLLECTE SÉLECTIVE RÉSIDENIELLE DES TEXTILES

Afin d'atteindre l'objectif de récupérer 50% de ces textiles post-consommation, les municipalités de l'Île de Montréal se doivent d'implanter une collecte sélective résidentielle des textiles sur une base hebdomadaire. Cette façon de faire aux États-Unis permet actuellement de récupérer 55% de leur volume de textiles post-consommation.

La matière textile ne peut être incorporée au bac municipal de récupération qui un bac ouvert et qui est de petit format. Il est à noter que la collecte sélective résidentielle des textiles doit être distincte de celle présentement implantée dans les municipalités de l'Île de Montréal, compte tenu du facteur humidité constituant un contaminant pour la matière textile.

Cette collecte sélective résidentielle des textiles doit être bien implantée dans chacune des municipalités participantes et pour ce faire, doit être assurée d'une promotion spéciale au cours des prochaines années. L'objectif de récupérer 19 000 tonnes métriques de textiles sur l'Île de Montréal est possible si et seulement si une collecte sélective résidentielle des textiles est implantée de façon hebdomadaire, de sorte à intercepter la matière au fur et à mesure que les gens veulent en disposer.

Le projet de collecte sélective résidentielle des textiles se doit d'impliquer l'ensemble du milieu afin d'en assurer son succès. Aucune société actuellement ne peut fermer les yeux sur l'enfouissement de ces matières recyclables considérant les coûts élevés imputés à cette activité pour chaque tonne métrique de matière enfouie.

De plus, l'Île de Montréal étant une région à forte concentration de population et compte tenu de la problématique de transport encourageant une île, il est déjà assuré que l'élimination des déchets constituera une dépense de plus en plus élevée pour cette région.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 4

LE MOYEN : LE TEXTILE-O-SAC®

Le Textile-O-Sac® constitue le moyen par lequel une collecte sélective résidentielle des textiles peut s'implanter et atteindre l'objectif du gouvernement du Québec dans le domaine du textile de façon à récupérer 50% du volume des textiles post-consommation d'ici 2008 sur un territoire municipal.

Inspiré par la collecte sélective résidentielle des textiles de notre voisin américain, le Textile-O-Sac® permettra à chacun des citoyens de l'Île de Montréal de disposer de façon systématique de son surplus textile annuellement à l'intérieur d'un système simple, efficace et peu coûteux.

La collecte sélective résidentielle des textiles s'effectue par la distribution d'un Textile-O-Sac® une fois par saison, à chaque unité de logement du territoire de l'Île de Montréal, soit dans 660 000 unités de logement par saison, pour une distribution de près de 3 000 000 de sacs annuellement. Cette façon de faire permet de promouvoir à la fois l'activité de récupération des textiles par le moyen du sac, et remet en même temps à chaque citoyen le contenant nécessaire au dépôt des surplus vestimentaires résidentiels. L'entreprise privée peut être impliquée dans cette activité par le financement des sacs.

Les Textile-O-Sac® sont distribués 4 fois par année soit au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre, à l'intérieur d'un circuit de distribution bien planifié. sur le Textile-O-Sac® apparaîtra un ensemble d'informations pertinentes afin d'informer adéquatement les citoyens des municipalités de l'Île de Montréal et cela, dans les 2 langues officielles.

Les municipalités participantes seront identifiées sur le Textile-O-Sac® et les citoyens de chacune des municipalités seront invités à composer un numéro de téléphone relié à une boîte vocale afin d'obtenir toute l'information nécessaire à l'utilisation du sac, en assurant le succès de l'opération.

Cette collecte sélective résidentielle des textiles se fera à deux voies : la première étant la voie de l'apport volontaire vers les centres de distribution humanitaire de chaque municipalité. A cet effet, la ligne d'informations municipales donnera la liste des organismes désirant recevoir par voie d'apport volontaire les surplus vestimentaires des citoyens de chacune des municipalités. Il est à noter que ces corporations sans but lucratif s'affairant à redistribuer des vêtements aux plus démunis de notre société feront la promotion des articles qu'ils aimeraient recevoir dans l'exercice de leurs fonctions.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

La deuxième voie constitue celle de la récupération à domicile, sur appel, de façon hebdomadaire. Tous les vêtements qui ne pourront être apportés au centre de distribution vestimentaire de la municipalité à cause de leur état pourront être déposés dans le Textile-O-Sac® où sera inscrit un numéro de téléphone d'un récupérateur qui, sur appel, effectuera une collecte à domicile une fois par semaine. Le récupérateur ira cueillir les Textile-O-Sac® des résidences et lors d'une opération de récupération, ce dernier laissera un feuillet d'informations permettant de communiquer avec le récupérateur entre 2 distributions du Textile-O-Sac®.

Il sera également possible que le récupérateur, en partenariat avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal, puisse laisser un autre sac vide à titre promotionnel lors d'une cueillette à une résidence. Cependant, tous les surplus vestimentaires d'une résidence peuvent être récupérés par le récupérateur au moyen d'autres contenants que le Textile-O-Sac®. Des expériences semblables sont déjà implantées dans quelques municipalités du Québec et déjà les résultats obtenus démontrent l'efficacité du système d'une collecte sélective résidentielle des textiles par le moyen du Textile-O-Sac®.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 5

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

L'implantation d'une collecte sélective résidentielle des textiles sur l'Île de Montréal nécessite l'implication de différents partenaires, notamment la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal, les 29 municipalités participantes de la Régie, Recyc-Québec, les 500 organismes religieux et communautaires de distribution vestimentaire pour des fins humanitaires, 3 récupérateurs pour des fins environnementales, ainsi que la participation de quelques entreprises privées nécessaires dans la distribution et l'achat des sacs.

La Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal pourrait être l'initiateur et le gestionnaire d'une collecte sélective résidentielle des textiles dans les 29 municipalités participantes. La société québécoise de récupération et de Recyclage – Recyc-Québec – pourrait être le facilitateur de cette expérience pilote sur le territoire de l'Île de Montréal afin de développer l'expertise nécessaire qui pourrait être exportée dans les autres régions du Québec dans les années à venir.

Les 29 municipalités participantes devront faire la promotion et la distribution du Textile-O-Sac® sur leur territoire respectif, aux dates indiquées dans l'entente de services de réalisation de la collecte sélective résidentielle des textiles. De plus, chaque municipalité devra opérer une ligne d'informations de cette collecte par la mise en service d'une boîte vocale à cet effet information les citoyens de la municipalité de cette collecte sélective résidentielle des textiles à 2 voies.

Les 500 comptoirs participants s'assureront de recevoir les Textile-O-Sac® via l'apport volontaire des citoyens et dirigeront leurs surplus vestimentaires vers le récupérateur de leur territoire d'action.

Les 3 récupérateurs du territoire de l'Île de Montréal s'assureront de gérer les appels de service à l'intérieur de leur centre d'appels afin d'assurer un service hebdomadaire de récupération du Textile-O-Sac® dans toutes les résidences de leur territoire d'action.

De plus, les entreprises privées associées à la réalisation de cette collecte sélective pourront financer l'achat des sacs et sa distribution, moyennant un espace publicitaire sur l'endos du sac. Cette façon de faire permet de réaliser une collecte sélective résidentielle des textiles à peu de frais et obtenir des résultats qui permettront d'atteindre l'objectif fixé sur l'Île de Montréal, soit de récupérer 19 000 tonnes métriques de textiles d'ici l'an 2008.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 6

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE RÉSIDENIELLE DES TEXTILES

L'implantation d'une collecte sélective résidentielle des textiles peut s'établir dans les municipalités participantes de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal à compter du mois de mars 2001. Pour ce faire, un comité d'élaboration du projet formé d'un représentant de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal, un représentant de Certex, un représentant du regroupement des organismes communautaires de distribution humanitaire ainsi qu'un représentant de Recyc-Québec. Ce comité d'élaboration du projet devra déposer un rapport final du comité exécutif de la Régie au cours du mois de mai 2000. Le comité exécutif de la Régie déposera au cours du mois de juin 2000, une proposition à cet effet auprès du conseil d'administration de la Régie qui devra entériner l'implantation de cette collecte sélective résidentielle des textiles pour un début de réalisation à compter de mars 2001.

Dès l'approbation de la réalisation d'une collecte sélective résidentielle des textiles par le conseil d'administration de la Régie, cette dernière aura le mandat d'être l'initiateur et le gestionnaire d'une collecte sélective des textiles, conformément à l'échéancier fixé.

Une entente de services sera signée par la Régie auprès de 3 récupérateurs mandatés pour effectuer la collecte sélective résidentielle des textiles à domicile. Cette entente de services mandatera 3 récupérateurs pour une période de 5 ans à effectuer la récupération des textiles par le moyen du Textile-O-Sac® sur le territoire concerné. Chaque récupérateur aura la responsabilité du service de récupération sur un territoire regroupant environ 250000 unités de logement. Les récupérateurs accepteront d'effectuer le service de récupération sans aucun avantage financier de la Régie, à l'exception du fait que la matière récupérée en provenance du résidentiel soit sa propriété.

En retour, les récupérateurs s'engagent à établir un centre d'appels afin de recevoir les appels téléphoniques des citoyens de façon à assurer l'engagement d'une téléphoniste par 50 000 unités de logement couverts par l'entente. Compte tenu du nombre d'unités de logement sur l'Île de Montréal, chaque récupérateur s'engage à retenir les services d'environ 5 téléphonistes qui géreront les appels entrants afin d'effectuer une collecte hebdomadaire sur appel.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

Toutes les dépenses inhérentes à l'implantation d'un centre d'appels ainsi que celles encourues pour la récupération des textiles sur appel, sont aux frais du récupérateur qui conservera la matière récupérée sans débours de sa part, en contrepartie dans l'entente de service.

Le récupérateur ne gèrera pas un appel d'informations en provenance des citoyens sur la collecte sélective résidentielle des textiles mais ce sont plutôt les municipalités qui devront gérer ces appels de service via une boîte vocale municipale qui donnera toutes les informations nécessaires au citoyen pour bien comprendre la façon de procéder par la collecte sélective résidentielle des textiles. Entre autres, la boîte vocale municipale donnera, dans les 2 langues officielles, les informations sur la présence des centres de distribution humanitaire de leur territoire ainsi que des horaires d'opération de ceux-ci et du type de matière que ces derniers désirent recevoir par voie d'apport volontaire provenant des citoyens. De plus, la boîte vocale précisera la démarche à effectuer pour obtenir une collecte sélective résidentielle des textiles sur appel, en communiquant les informations téléphoniques des récupérateurs.

Une entente avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal permettra également de laisser un autre Textile-O-Sac® au citoyen qui se sera prévalu du service de récupération à domicile.

Les municipalités participantes devront promouvoir la collecte sélective résidentielle des textiles sur leur territoire de façon planifiée avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal, assurant par le fait même le succès de toute l'opération.

Des dépliants, des articles de journaux et l'intervention du bulletin municipal auprès des citoyens pourront être mis à contribution afin d'informer adéquatement ceux-ci de cette collecte sélective.

Le Textile-O-Sac® a permis jusqu'à maintenant à presque doubler l'apport volontaire vers les centres de distribution humanitaire pour les initiatives qui ont eu lieu avec le Textile-O-Sac®. Les comptoirs vestimentaires ou les centres de distribution humanitaire dans le domaine vestimentaire devront également acheminer leur surplus vestimentaire auprès des récupérateurs de leur territoire respectif. Les récupérateurs ne déboursent pas pour le service offert auprès des centres de distribution humanitaire et le service sera gratuit pour lequel le contenu des sacs sera le seul bénéficiaire du récupérateur.

Les centres de distribution vestimentaire qui désirent participer à cette grande opération devront signer une entente de service dans laquelle ils s'engagent à remettre leur surplus vestimentaires au récupérateur de leur territoire.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

Des entreprises privées seront sollicitées afin de défrayer le coût des sacs qui pourrait représenter un budget de l'ordre de 300 000\$ pour environ 3 millions de sacs par année. En contrepartie, elles pourront disposer de l'endos du Textile-O-Sac® afin de s'identifier clairement à l'initiative et de promouvoir ses services et produits auprès de la clientèle résidentielle ciblée.

Recyc-Québec devra considérer cette initiative à titre d'expérience pilote au Québec et cette expertise acquise sur l'Île de Montréal pourra être exportée dans d'autres régions du Québec dans l'atteinte de l'objectif provincial de récupérer 80 000 tonnes de textiles par année d'ici l'an 2008. A cet effet, Recyc-Québec sera sollicité afin d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation de cette collecte résidentielle des textiles sur l'Île de Montréal.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 7

LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'objectif de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal dans le domaine du textile est de récupérer d'ici l'an 2008, 19 000 tonnes métriques de matière, soit 50% du volume post-consommation présentement éliminé dans les sites d'enfouissement.

Le tableau ci-dessous illustre les résultats prévus de récupération des textiles à compter de 2001 jusqu'en 2008.

**TABLEAU DES RÉSULTATS
DANS LA RÉCUPÉRATION DES TEXTILES
PAR LE MOYEN DU TEXTILE-O-SAC®**

	Volume des textiles récupérés pour fins humanitaires	Volume des textiles récupérés pour fins environnementales	Total Volume récupéré	Pourcentage atteint de l'objectif
2001	5 000 T/M	5 000 T/M	10 000 T/M	52%
2002	5 250 T/M	6 000 T/M	11 250 T/M	59%
2003	5 500 T/M	7 000 T/M	12 500 T/M	65%
2004	5 750 T/M	8 000 T/M	13 750 T/M	72%
2005	6 000 T/M	9 000 T/M	15 000 T/M	79%
2006	6 250 T/M	10 000 T/M	16 250 T/M	85%
2007	6 500 T/M	11 000 T/M	17 500 T/M	92%
2008	6 750 T/M	12 250 T/M	19 000 T/M	100%

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 8

L'ÉCHÉANCIER

Un projet de collecte sélective résidentielle des textiles sera présenté au conseil exécutif de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de l'Île de Montréal au cours de sa réunion régulière du mois de mai 2000. Une proposition favorable du comité exécutif auprès du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal au cours du mois de juin 2000 permettra le début des opérations de la collecte par le moyen du Textile-O-Sac® à compter du mois de mars 2001.

La distribution des Textile-O-Sac® se fera 4 fois par année soit au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre. L'approbation par le conseil d'administration de la Régie pour l'implantation d'une collecte sélective résidentielle des textiles mandatera la permanence de la Régie dans la signature des ententes requises à la réalisation de cette initiative. Une entente de services impliquant la Régie, Recyc-Québec, les 29 villes membres de la Régie, les comptoirs vestimentaires et centres de distribution vestimentaire de l'Île de Montréal désireux de prendre part à l'opération ainsi que les 3 récupérateurs désignés devra être signée par toutes les parties au plus tard au mois d'octobre 2000.

La conception du Textile-O-Sac® - impliquant les entreprises privées désireuses d'y prendre part – devra se terminer au plus tard le 31 décembre 2000 afin de pouvoir imprimer les sacs dès le début de l'année 2001. Une entente devra également être faite avec un distributeur du Textile-O-Sac® et celle-ci devra également être conclue au plus tard le 31 décembre 2000.

L'élaboration d'une campagne promotionnelle afin de diffuser adéquatement la collecte sélective résidentielle des textiles devra être établie avant le 31 décembre 2000, prévoyant différentes initiatives de diffusion au cours des premiers mois de l'année 2001, soit avant la première distribution du Textile-O-Sac® prévue au mois de mars 2001.

Les ententes de services avec les 3 récupérateurs devront être signées au plus tard au mois d'octobre 2000 afin de permettre à ceux-ci de s'organiser adéquatement pour le mois de mars 2001.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 9

LES INVESTISSEMENTS REQUIS

A) Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal :

La Régie est l'initiateur et le gestionnaire du projet de collecte sélective résidentielle des textiles sur l'Île de Montréal. A cet effet, la Régie investira dans la promotion de la collecte par les moyens qui sont actuellement mis à sa disposition et devra s'approprier des fonds nécessaires pour assurer la diffusion adéquate de la collecte sélective auprès de l'ensemble des municipalités participantes. Un investissement de l'ordre de 50 000\$ pourrait être nécessaire à cette fin.

B) Recyc-Québec :

Considérant l'expertise qui pourrait être développée par cette expérience pilote sur l'Île de Montréal d'une collecte sélective résidentielle des textiles, Recyc-Québec pourrait investir 200 000\$ par l'intermédiaire de l'un de ses programmes normés, investissement qui pourrait être affecté particulièrement à la promotion et à l'achat des sacs en vue d'assurer le succès de l'initiative.

C) Les municipalités :

Chaque municipalité participante devra assumer les frais nécessaires à l'opération d'une boîte vocale d'informations spécialement conçue pour l'initiative de la collecte sélective. Cette boîte vocale, fonctionnant 24 heures par jour, permettra à chaque citoyen d'obtenir les informations nécessaires à l'utilisation du Textile-O-Sac®. Elle sera aux frais de la municipalité participante et le numéro de téléphone de celle-ci figurera sur le Textile-O-Sac®, adjacent au nom de la municipalité. Les appels d'informations seront gérés par cette boîte vocale tandis que les appels de services en provenance de tout le territoire de l'Île de Montréal seront gérés par les récupérateurs participants.

De plus, chaque municipalité devra s'assurer, en complémentarité avec la Régie, d'une promotion suffisante et adéquate de l'initiative sur son territoire afin d'assurer des résultats correspondants à l'objectif à atteindre. Ces engagements de la part des municipalités correspondent à un investissement d'environ 5 000\$ par année par municipalité.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

D) Les centres de distribution humanitaire :

Aucun investissement financier n'est nécessaire de la part des 500 centres de distribution humanitaire de l'Île de Montréal qui participeront à l'opération; cependant, chaque centre de distribution humanitaire acceptera de remettre ses surplus vestimentaires aux récupérateurs de son territoire et cela, sans aucun déboursé de la part du récupérateur. Cette façon de faire assurera un plus grand volume de vêtements en direction des centres de distribution humanitaire et permettra également d'assurer à ceux-ci un service de récupération efficace de la part des récupérateurs.

E) Les récupérateurs :

Les récupérateurs devront investir dans l'implantation d'un centre de réception des appels en provenance des citoyens de leur territoire respectif. La norme désignée à cet effet est l'engagement d'une téléphoniste par 50 000 unités de logement sur le territoire qui pourrait comporter environ 250 000 unités de logement par récupérateur. Chaque récupérateur devra implanter un centre d'appels comportant environ 5 téléphonistes et défrayer les coûts inhérents à cette opération à la fois au niveau des équipements et des ressources humaines. Cet engagement de la part des récupérateurs est évalué à environ 100 000\$ pour la première année.

Les récupérateurs s'engagent à opérer le centre d'appels du lundi au vendredi, de 9h00 à 21h00 et assurer par boîte vocale un service de réception d'appels pour le samedi et le dimanche.

De plus, les récupérateurs devront s'engager à se munir d'une flotte de camions nécessaires pour assurer le service de récupération des textiles à domicile sur appel. Cette flotte de camions sera de l'ordre de 1 camion par 100 000 unités de logement. Le récupérateur devra s'assurer de la main-d'œuvre nécessaire à l'opération de son système de récupération. Cet engagement de la part des récupérateurs nécessite un investissement de l'ordre de 75 000\$ pour la première année.

Le récupérateur devra imprimer et déposer à ses frais un dépliant expliquant la nature des services de récupération suite à une collecte effectuée auprès d'une résidence. Des frais inhérents à cette prise d'engagement pourraient être de l'ordre de 5 000\$ par année.

F) Les entreprises privées :

L'impression des 3 000 000 de Textile-O-Sac® nécessaires à l'opération d'une collecte sélective résidentielle des textiles sur l'Île de Montréal pourrait être financée par les entreprises privées participantes. 660 000 Textile-O-Sac® sont requis par distribution qui s'effectuera 4 fois par année. Le coût des sacs est d'environ 0,10\$ l'unité, ce qui représente un investissement nécessaire de l'ordre de 300 000\$. L'endos du sac sera entièrement réservé aux entreprises privées afin de faire la promotion de leurs services et produits auprès de la clientèle visée.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

CHAPITRE 10

LES RETOMBÉES

Les retombées sociales, environnementales et économiques d'une collecte sélective résidentielle des textiles sur l'Île de Montréal sont énormes et bénéficieront à l'ensemble des partenaires de l'initiative impliqués.

A) Les municipalités participantes :

Les municipalités participantes à la collecte sélective résidentielle des textiles sortent les grandes gagnantes de l'initiative au niveau des retombées favorables. Chaque tonne de textile récupéré et valorisé constituera une économie directe pour la municipalité participante qui n'aura pas à déboursier pour l'élimination de cette matière.

De plus, l'implantation d'une collecte sélective résidentielle des textiles et la promotion entourant cette initiative favorisera l'implication des citoyens dans les autres types de collectes municipales en vue de l'atteinte de l'objectif de réduire de 65% le volume des déchets domestiques d'ici l'an 2008. Cette initiative municipale permettra également l'enrichissement des centres de distribution humanitaire qui verront leur volume de vêtements récupérés augmenter de façon considérable avec les années, comme en fait foi le tableau du chapitre 7 représentant les résultats escomptés.

Le coût de l'enfouissement des déchets ne cessera d'augmenter au cours des prochaines années et l'implantation d'une collecte sélective résidentielle des textiles permettra de réaliser des économies substantielles au niveau de ses coûts, tout en contribuant socialement à la protection de l'environnement, assurant la responsabilisation de tous les niveaux d'intervention à cet effet et assurant un milieu de vie sain et propre pour les générations à venir.

La récupération de 19 000 tonnes de matière textile par année peut représenter une économie de près de \$2 millions si chaque tonne métrique de matière représente un déboursé de 100\$ à l'enfouissement. Les investissements requis pour l'implantation d'une telle opération sont rapidement récupérés et constituent par le fait même une activité des plus rentable.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**

B) Les centres de distribution humanitaire :

Les retombées de la collecte sélective résidentielle des textiles pour les centres de distribution humanitaire de chaque municipalité sont au niveau de l'augmentation des volumes de vêtements qui seront apportés directement dans leurs locaux respectifs par les citoyens des municipalités. Le tableau du chapitre 7 sur les résultats escomptés montre que cette augmentation est énorme avec l'implication du Textile-O-Sac® avec les années et permet de penser doubler d'ici 2008 l'apport volontaire vers ces centres de distribution humanitaire.

Ces volumes de vêtements ajoutés et apportés au centre de distribution humanitaire permettra à ceux-ci d'intervenir de façon plus efficace à l'enraiment de la pauvreté sans cesse croissante sur l'Île de Montréal. De plus, les revenus générés par cette activité permettront à chacun des centres de distribution humanitaire de réaliser le plein développement de leur mission respective.

C) Les récupérateurs :

Les récupérateurs, par les résultats obtenus d'une collecte sélective résidentielle des textiles, s'assureront d'un approvisionnement constant et qui favorisera leur plein épanouissement. Il est à noter que les récupérateurs participant à cette initiative sont du domaine de l'économie sociale, soit des corporations sans but lucratif et la matière ainsi récupérée pourra jouer un rôle actif en tant que levier économique dans le développement de leur corporation respective.

Ceux-ci pourront se partager environ 6 000 tonnes métriques de textile par année d'ici l'an 2008, assurant par le fait même le développement de leurs missions et permettant d'intervenir directement dans le développement de l'économie sociale. Afin de se développer, les corporations d'économie sociale ont besoin d'un levier économique qui lui est assuré par la récupération et la valorisation des textiles au niveau du réemploi et de la transformation de ceux-ci.

D) Les entreprises privées :

Par une participation à la collecte sélective résidentielle des textiles, les entreprises privées se dotent d'un outil de marketing tout désigné afin de recevoir une visibilité particulière et originale en mettant en évidence leurs services et produits. En finançant le coût des sacs, elles se positionnent adéquatement auprès d'une initiative globale représentant la protection dans l'environnement et les services humanitaires y étant associés, le Textile-O-Sac® représente un placard publicitaire désigné et efficace afin de pénétrer le marché résidentiel.

**Collecte sélective résidentielle des textiles
regroupant les 29 municipalités participantes à la
Régie intermunicipale de gestion des déchets
de l'Île de Montréal**
